

DPE

Affaire suivie par :  
Anne-Laure FERMEY,  
Adjointe à la Cheffe du DPE  
Tél : 03.20.15.67.77  
Mél : [ce.dpe@ac-lille.fr](mailto:ce.dpe@ac-lille.fr)

144 rue de Bavay  
BP 669  
59033 Lille Cedex

Lille, le 16 novembre 2021

La rectrice de région académique  
Rectrice d'académie  
Chancelière des universités

à

Mesdames et Messieurs les enseignants  
du second degré public

Mesdames et Messieurs les personnels  
d'éducation, psychologues de  
l'Education Nationale

Mesdames et Messieurs les assistants  
de langue vivante étrangère

**Objet :** Forfait mobilités durables

**Références :**

- décret n° 2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique de l'Etat
- arrêté du 9 mai 2020 pris pour l'application du décret n° 2020-543 du 9 mai 2020 susvisé

Le décret n° 2020-543 du 9 mai 2020 visé en référence prévoit le versement du « forfait mobilités durables » aux agents publics qui effectuent des déplacements domicile-travail à vélo ou en covoiturage (en tant que passager ou conducteur) au moins 100 jours par année civile. Il est possible d'utiliser alternativement l'usage du vélo ou le covoiturage pour atteindre le nombre minimal de jours d'utilisation au cours d'une même année.

Le montant de ce forfait annuel s'élève à 200 euros, versé en une seule fraction l'année suivant l'année au titre de laquelle il est demandé.

Le seuil de 100 jours est modulé selon la quotité de temps de travail de l'agent. Un agent à 80 % pourra bénéficier du montant de 200 euros s'il effectue au moins 80 trajets aller et retour entre son domicile et son lieu de travail.

Le nombre minimal de jours et le montant du forfait sont également modulés à proportion de la durée de présence de l'agent s'il a été recruté au cours de l'année, s'il a été admis à la retraite au cours de l'année ou s'il a été placé dans une position autre que la position d'activité pendant une partie de l'année.

Pour pouvoir prétendre au forfait, l'agent doit compléter l'imprimé de demande de « forfait mobilités durables » 2021, joint à la présente circulaire, et l'adresser **avant le 31 décembre 2021** :

- soit en version électronique à l'adresse mail [ce.dpe@ac-lille.fr](mailto:ce.dpe@ac-lille.fr)
- soit par courrier à l'adresse : Rectorat de Lille, DPE (Département des Personnels Enseignants du 2<sup>nd</sup> degré Public), 144 rue de Bavay – BP 669, 59033 Lille Cedex

Le « forfait mobilités durables » et la prise en charge mensuelle des frais d'abonnement de transport public de location de vélo ne sont pas cumulables.

L'administration se réserve le droit de procéder à un contrôle des informations transmises par l'intéressé(e). Dans cette hypothèse, l'agent s'engagera à produire tout document justifiant la demande du forfait « mobilités durables » (factures d'achat et d'entretien du cycle, attestation de covoiturage...).

Vous voudrez bien porter cette circulaire à la connaissance de tous les personnels présents ou en congé de votre établissement.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour la Rectrice et par délégation  
Le Secrétaire Général de l'Académie



Paul-Eric PIERRE

**Valérie CABUIL**

**Demande de « Forfait Mobilités Durables »**

Décret n° 2020-543 du 9 mai 2020 et arrêté du 9 mai 2020

**Document à remplir avant le 31 décembre 2021**

**Année civile 2021  
Du 01/01/2021 au 31/12/2021**

Nom : ..... Prénom : .....

INSEE : 

--	--	--	--	--	--	--	--

Grade : ..... Discipline ou Fonction : .....

**ETABLISSEMENT D'AFFECTATION :**

Etablissement d'affectation : .....

N° et libellé de la voie : .....

Code postal : ..... Localité : .....

**ADRESSE PERSONNELLE :**

N° et libellé de la voie : .....

Complément (N° d'appartement, boîte aux lettres, escalier, couloir, étage ou autre...) : .....

Lieu-dit (ou BP) : .....

Code postal : ..... Localité : .....

**AUTRE EMPLOYEUR PUBLIC (LE CAS ECHANT)**

Nom de l'employeur : .....

N° et libellé de la voie : .....

Code postal : ..... Localité : .....

Nombre d'heures travaillées :

Nombre de jours déclarés au titre du forfait auprès  
de cet employeur :

---

Je soussigné ..... (nom / prénom) atteste sur l'honneur

que j'utilise mon vélo personnel pour effectuer l'ensemble du trajet entre ma résidence personnelle et mon lieu de travail.

ou que j'effectue du co-voiturage entre ma résidence personnelle et mon lieu de travail

ou que je suis passager d'un véhicule en co-voiturage pour effectuer le trajet entre ma résidence personnelle et mon lieu de travail.

Mois	Trajet domicile-travail
	Nombre de jours
Total :	

Je déclare que :

- j'ai utilisé mon vélo personnel ou ai pratiqué le covoiturage en tant que passager ou conducteur pour effectuer les déplacements domicile-travail au moins 100 jours entre le 01/01/2021 et le 31/12/2021.
- je ne bénéficie pas d'un véhicule de fonction;
- je ne suis pas logé(e) par l'administration à proximité immédiate de mon lieu de travail ;
- je ne bénéficie à aucun titre de la prise en charge des frais de transports entre ma résidence habituelle et mon lieu de travail pour la période pour laquelle je demande le forfait mobilité durable ;
- je ne bénéficie pas des dispositions du décret n° 83-588 du 1er juillet 1983 et ne suis pas atteint d'un handicap dont l'importance empêche l'utilisation des transports en commun.

Je suis informé(e) que si je perçois actuellement l'indemnité de remboursement des frais de transport domicile-travail, celle-ci me sera retenue depuis le 01/01/2021 et je percevrai la somme de 200 euros en un versement unique.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans la présente demande et m'engage à signaler immédiatement toute modification qui pourrait intervenir concernant ma résidence habituelle, mon lieu de travail ou les moyens de transport utilisés.

Je m'engage à fournir tout justificatif réclamé par l'administration à tout moment de l'année.

L'administration se réserve le droit de vérifier cette déclaration avec :

- le contrôle des factures d'achat, d'assurance ou d'entretien pour un vélo,
- le contrôle des relevés de facture (si passager) ou de paiement (si conducteur) provenant d'une plateforme de covoiturage ou l'attestation de la personne conduisant / transportée

---

Fait à : .....

le : 30 décembre 2021

.....

**Signature de l'agent**

Toute demande incomplète, comportant des inexactitudes ou des déclarations erronées, sera rejetée. Si le versement du forfait mobilité durable a été accordé sur le fondement d'une fausse déclaration, le service gestionnaire procédera à la répétition des sommes indûment versées.

Nous vous rappelons que vous disposez, conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données vous concernant, d'opposition et de limitation du traitement de ces données, ainsi que d'un droit à la portabilité de vos données. Vous pouvez l'exercer en vous adressant à votre service gestionnaire RECTORAT / DPE 144 rue de Bavay BP 669 – 59033 Lille Cedex.